

DEPARTEMENT DES LANDES  
**COMMUNE DE TARTAS**  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 21  
Date de convocation : 03/11/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 novembre 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

**Etait excusé :** M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle Caroline DAVERAT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B  
délibération n°3**

**OBJET : Subvention à la coopérative de l'école Maternelle du Groupe scolaire Jules FERRY- transports scolaires – budget principal Ville  
Subvention à la coopérative de l'école Primaire du Groupe scolaire Jules FERRY- transports scolaires – budget principal Ville**

**Rapporteur : M. le Maire, Jean François BROQUERES.**

Il est proposé d'accorder une subvention de 880 € à la coopérative de l'école maternelle et une subvention de 880 € à la coopérative de l'école élémentaire du groupe scolaire JULES FERRY. Ces subventions participeront au financement des transports scolaires de l'année 2010. Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la Ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oui l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité,

**AUTORISE** le versement d'une subvention de 880 € à la coopérative de l'école maternelle groupe et une Subvention de 880 € à la coopérativescolaire de l'école élémentaire du groupe scolaire JULES FERRY.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de la Ville.

**PRECISE** que Mme DEGOS Dominique n'a pas pris part au vote.

**AUTORISE** M. le Maire à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**J-F. BROQUÈRES**